

2026-01

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 19 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Anton CURUTCHARRY

**Etaient présents :** Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Anton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxoa,, Mme MOUSQUES Bernadette

**Procuration(s) :**/

**Etaient absents :** M. OLÇOMENDY Betti

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BIBES Jean Paul

Date convocation : 14 janvier 2026 - Date d'affichage : 14 janvier 2026

### OBJET : RESILIATION DU BAIL PROFESSIONNEL ETABLIS ENTRE LA COMMUNE ET LA SISA ELGARREKIN ARTATU- NOMENCLATURE 3.3

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a donné à bail à la société SISA ELGARREKIN ARTATU, en mai 2024, les locaux de la maison de santé sis 20 Geltokiko Karrika et ce pour une durée de 6 ans.

Cependant, certains éléments mettent en danger l'avenir du fonctionnement de la Maison de santé (départs éventuels de plusieurs professionnels qui entraîneraient une hausse de la participation pour les autres).

Il convient donc de mettre fin au bail existant pour se diriger vers des baux individuels ou par pôles.

Le 17 novembre 2025, les adhérents de la SISA ont voté à l'unanimité lors de leur assemblée générale le principe de la résiliation du bail liant la SISA à la Commune.

Ainsi les parties conviennent de résilier le bail à compter du **28/02/2026**.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- APPROUVE la résiliation du bail à compter du 28/02/2026
- CHARGE M. le Maire de toutes les formalités afférentes

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

**Antton CURUTCHARRY**



Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 13

Personne ne participant pas au vote : 1

POUR : 13

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 22/01/2026

Et après transmission en sous-préfecture le 22/01/2026